

2025/06



PIANOTTOLI
CALDARELLO

République Française
.....
Liberté - Egalité - Fraternité
.....

**ARRETE DU MAIRE/DU PRESIDENT
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026**

Le Maire de **PIANOTTOLI CALDARELLO**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu la délibération n° 2025-72 en date du 23/12 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 28/11/2025
- Vu l'arrêté n° 2024-01 en date du 03/01 établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du 05/12/2023

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<u>BONNAND STEPHANE</u>	<u>Adjoint technique pr 2^e classe</u>	<u>01/01/26</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Pianottoli-Caldarello....., le 05/01/2026
Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PUBLIÉ LE :